



Vice caché chassis

Par Seubbb

Bonjour,

Je viens vers vous car j ai un gros probleme.

Il y a 11 mois j ai acheté un véhicule d occasion a un professionnel. Sur le CT lors de l achat il etait inscrit corrosion chassis en défaillance mineure. Comme le concessionnaire a trop attendu pour faire la carte grise il a du refaire un CT et maintenant la corrosion du chassis est en défaillance critique. Le chassis du véhicule est fendu et je n ai plus le droit de rouler. Lorsque j ai vu le vehicule pour la première fois il y avait une couche de peinture noir sur le chassis.

Est il possible de se retourner contre le vendeur? Les reparations sont évaluées a 10 000 alors que le véhicule m a couté 14 000. Est ce considéré comme un vice caché Ou une arnaque?

Par jpgroussard

Bonjour Seubbb,

voiture à 14000 euros coupée en deux par la rouille (en quelques mois d'intervalle), c'est plutôt rare !

Autrement, le vendeur est responsable. Mais bon courage pour le faire payer !

Cdlit